

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2023/011

FINANCES LOCALES (7.5)

**Indemnisation des personnes qualifiées
dans le cadre du jury de concours pour
l'opération de construction d'une
médiathèque à Hazebrouck**

Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Publié le

S²LO

ID : 059-215902958-20230208-DELIB011CM0223-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 8 FEVRIER 2023

L'An deux mille vingt-trois, le huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le trente et un janvier deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 27 Absents ayant donné pouvoir : 6 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, M. DUHOO,
Mme BRISBART, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA,
M. Philippe DUHAMEL
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHIEU, Mme DEPELCHIN,
M. DECOOPMAN, Mme LIONET, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ,
Mme REYNAERT, M. PERLEIN (Arrivé à 19H30, prend part au vote à
compter de la question 2023/001)
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FLORQUIN-BLONDEL	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. Gaël DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
M. FIOEN	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
M. COTTE	qui a donné pouvoir Mme DEPELCHIN

ABSENTS :

Mme ANDRE, M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

L'équipe municipale a inscrit au cœur de son action le projet de construction d'une médiathèque.

Ce projet de construction a pour objectif de répondre aux besoins des habitants de la Ville et au-delà, en matière d'accès à la culture, d'accès aux savoirs et aux loisirs par une offre variée tant au niveau de ses collections que de ses animations et ses services.

Le site du Centre Jules Ferry situé à l'angle des rues de Théroouanne et Depoorter à HAZEBROUCK a été identifié pour accueillir la future médiathèque.

Le montant prévisionnel de l'opération est estimé à 7 948 205 € HT.

Compte-tenu du montant envisagé, il a été décidé, par délibération n°2022/177 en date du 14 décembre 2022, que la désignation de l'équipe de Maîtrise d'Œuvre chargée de la conception du projet et du suivi des travaux soit effectuée sur la base d'un concours restreint conformément aux articles L.2125-1 et R.2172-1 à R.2171-3 du Code de la Commande Publique.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R.2162-15 à R.2162-21, cette procédure se déroule en deux phases,

- Dans un premier temps, il s'agit de recueillir des candidatures puis sélectionner trois candidats maximum admis à concourir ;
- Dans un second temps, les candidats admis à concourir seront invités à remettre un projet de niveau « esquisse + ». A l'issue de cette phase, le lauréat du concours sera déterminé.

Le concours sera suivi d'une procédure de marché négocié, sans nouvelle mise en concurrence à laquelle participera le lauréat afin d'attribuer un marché de maîtrise d'œuvre, sur la base des critères d'évaluation précisés dans le règlement de concours

S'agissant d'un concours de maîtrise d'œuvre, un jury doit être constitué en vue de donner son avis sur les dossiers de candidature et sur les projets qui seront remis par les candidats sélectionnés.

Conformément aux dispositions des articles R. 2162-17 et suivants du code de la commande publique, ce jury est composé :

- ⇒ du Président du jury ;
- ⇒ des membres du jury élus par délibération n°2022/176 du conseil municipal du 14 décembre 2022 ;
- ⇒ d'un tiers au moins de personnes disposant de la même qualification ou d'une qualification équivalente à celle qui sera exigée des candidats pour participer au concours,
- ⇒ le cas échéant, des membres désignés par le Maire, président du Jury, dès lors que leur participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours.

L'ensemble de ces membres ayant voix délibérative.

Il a également été acté, le cas échéant, de désigner des membres complémentaires à voix consultative reconnus pour leur qualification professionnelle en lien avec l'objet du projet.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2022 autorisant le Maire à nommer les membres complémentaires du jury, à lancer le concours de maîtrise d'œuvre et à rémunérer les 3 candidats sélectionnés,

Considérant la nécessité d'indemniser les personnes qualifiées à désigner par le Président du jury,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De préciser que les personnes qualifiées désignées sont désignés par le Maire, Président du jury
- De fixer l'indemnisation des personnes qualifiées désignées par le Président du jury à hauteur de 250 € H.T. par demi-journée incluant les frais de déplacement.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à l'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Publié le

à la signature de tous les membres du conseil municipal et à

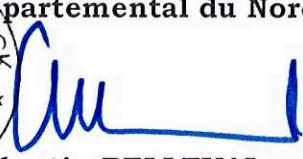
ID : 059-215902958-20230208-DELIB011CM0223-DE

LE VOTE a donné les résultats suivants :


**ADOPTE à L'UNANIMITÉ
(33 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

**Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL



Municipal seal of Hazebrouck, Nord (59), featuring a coat of arms with a lion and a bear, surrounded by the text "MAIRIE D'HAZEBROUCK" and "59 (NORD)".

Le Secrétaire de séance,



Adrian MEIRLAND



Municipal seal of Hazebrouck, Nord (59), featuring a coat of arms with a lion and a bear, surrounded by the text "MAIRIE D'HAZEBROUCK" and "59 (NORD)".